

# Démocratie, démocratie ouvrière, démocratie syndicale, de quoi parle-t-on ?

***Si aujourd'hui la démocratie représentative triomphe dans son principe, son fonctionnement souffre d'incontestables fragilités. Pour le syndicalisme, les questions relatives à la démocratie touchent à des domaines aussi essentiels que le fonctionnement interne des syndicats ou de leurs relations avec les non-syndiqués. Alors que le taux de syndicalisation semble atteindre son étiage, sans doute est-il temps de faire le point sur les conceptions et les pratiques de la démocratie syndicale et ses relations à la démocratie ouvrière.***

**1** Meunier (Francis), Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme, Paris, Imprimeur du Sénat et de la Cour de cassation, 1857, p. 172.

**2** Hérodote, Histoires, Paris, Édition Les Belles Lettres, 3<sup>e</sup> éd., 1958, Livre III (Thalie, §80), p. 132.

**3** Nom sous lequel on désigne parfois Aristote, originaire de la ville de Stagire.

**4** Le texte est disponible in Constant (Benjamin), Écrits politiques, Gallimard, coll. Folio essais, 1997.

Les interrogations sur la démocratie sont nombreuses et portent essentiellement sur deux dimensions qui semblent aujourd'hui en crise : la question de la représentation et la participation citoyenne. Encore faut-il que l'on s'entende sur ce que l'on désigne communément par démocratie. Le terme est ancien, il vient du grec « *dēmokratia* » (de *dēmos*, territoire puis peuple, et *kratein*, commander, autorité). Il est repéré en français dès le XIV<sup>e</sup> siècle (1370), à partir de la traduction latine des *Politiques* d'Aristote. Nicole Oresme l'emploie pour désigner « *une espece de policie [gouvernement] en laquelle la multitude des populaires a domination* »<sup>(1)</sup>. Et c'est en effet le sens originel du terme, dont le premier exemple historique nous est fourni par la démocratie athénienne au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. À travers son exemple, essayons de caractériser cette forme politique.

Hérodote nous fournit une première indication : « *Le gouvernement du peuple [...] porte le plus beau des noms : isonomie [...]. Puis, il ne s'y fait rien de ce que fait le monarque : on y obtient les magistratures par le sort, on y*

*rend compte de l'autorité qu'on exerce, toutes les délibérations y sont soumises au public. J'opine donc pour que nous renoncions à la monarchie et que nous élevions le peuple au pouvoir ; car c'est dans le nombre que tout réside* »<sup>(2)</sup>. Incontestablement, ce qui est à la source de la souveraineté populaire réside dans ce que les Grecs nomment *isonomie*, c'est-à-dire l'égalité de tous devant la loi. Mais sur quoi se fonde cette égalité ? D'abord la liberté ; suivons Aristote : « *Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté ; voilà ce que l'on a coutume de dire, sous prétexte que dans ce régime seul on a la liberté en partage : c'est là, dit-on, le but de toute démocratie. Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant* » (Aristote, *Politique*, 6, 2, 1). Le Stagirite<sup>(3)</sup> touche du doigt le deuxième trait fondamental de la démocratie grecque : la participation, d'où découle un autre concept tout aussi essentiel : l'*iségorie*, c'est-à-dire tout à la fois le droit de parler et l'égalité devant la parole. La politique, telle que les Grecs la pratiquaient, est centrée sur les réunions publiques. Ces rassemblements populaires pouvaient être restreints, comme les conseils ou

les tribunaux, ou beaucoup plus ouverts, comme les assemblées. Pour donner une mesure de cette participation, il faut rappeler que la principale institution athénienne, l'*ekklesia*, là où se décident les lois, les décisions de faire la guerre ou la paix, etc., rassemblait entre trois et quatre mille citoyens habituellement à chaque délibération. Pour les votes importants, ce chiffre pouvait monter à six mille, voire dix et douze mille pour les décisions exceptionnelles. Ce qui, par rapport au nombre total de citoyens que comptait la cité (entre trente et quarante mille), montre une participation sans doute inégalée dans toute l'histoire politique de l'humanité.

Examinons maintenant quels sont les principaux mécanismes de cette démocratie ou, pour être plus précis, quels étaient les modalités de désignation des dirigeants de la cité. Si l'on considère la totalité des postes de l'administration de la cité athénienne, on recense environ un millier de postes dits exécutifs (justice, armée, *boulè*, *ekklesia*, etc.). Sur ce total, seulement une centaine étaient pourvus par élection, tous les autres par tirage au sort, et pour des mandats très courts, presque toujours un an. En d'autres mots, le mécanisme essentiel de la démocratie athénienne était le tirage au sort, et non pas l'élection, considérée comme non démocratique. Voilà sans

doute l'aspect le plus original de cette culture politique. Et pour comprendre le lien que les Athéniens établissaient entre démocratie et tirage au sort, il faut faire intervenir un dernier principe tout aussi fondamental de la culture grecque : le principe de non-itération des charges publiques qui impose un partage du pouvoir entre diverses magistratures et un renouvellement permanent des individus dans l'exercice des fonctions. La base de ce roulement puise sa source dans l'égalité naturelle entre les citoyens. Et finalement, pour Aristote : « *Le tirage au sort [tà klerotas] est considéré comme démocratique, l'élection comme oligarchique ; n'exiger aucun cens est tenu pour démocratique, en exiger un pour oligarchique* » (Aristote, *Politique*, 4, 9, 4).

### La démocratie, aberration ou catastrophe ?

La démocratie, c'est donc le règne du peuple agissant directement ou bien celui des citoyens tirés au sort. Ainsi résumé, tel est à peu près le sens que le terme « démocratie » a conservé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, loin d'être totalement étouffée, cette aspiration démocratique refait régulièrement surface dans l'Histoire. Sans remonter trop loin, on peut citer le mouvement des sans-culottes durant la Révolution française, le rêve d'une République démocratique et sociale, en 1848 ou 1871... les grèves généralistes de 1936, 1968. Plus récemment encore, la crise des gilets jaunes ne porte-t-elle pas une incontestable aspiration démocratique ? Ce qu'il est important de retenir, c'est que, durant plus de deux millénaires (de -500 av. J.-C. au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), l'élite politique et culturelle (de Platon à Tocqueville) a condamné sans réserve la démocratie considérée comme une aberration ou une catastrophe politique, économique et morale. Or comment expliquer que le régime électoral



Clisthène d'Athènes instaura les fondements de la démocratie athénienne (en 508-507 avant J.-C.).

libéral soit aujourd'hui perçu comme l'ultime modèle « démocratique », alors qu'il a été fondé par des anti-démocrates déclarés ? Comment expliquer le changement de sens, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, concernant l'objet désigné par le mot « démocratie » qui désigne un régime électoral plutôt qu'un régime d'assemblées du peuple ? Pour comprendre cette rupture, il faut revenir à la construction de l'idéologie représentative dont les bases sont énoncées au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est ainsi que, en 1819, Benjamin Constant, l'un des plus illustres chevronnés du libéralisme, donne au cercle de l'Athénée une conférence mémorable, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »<sup>(4)</sup>. Deux sortes de liberté existent, dit-il. La liberté des Anciens, en Grèce comme à Rome, c'est la liberté politique, la délibération publique sur les grandes affaires de la Cité, au prix de « *l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble* ». La liberté des Modernes, c'est la liberté individuelle, liberté de dire et de penser ce que l'on veut, liberté religieuse, liberté de détenir une propriété, de travailler et de commercer. Les Modernes, toujours selon Constant, sont « *bien plus attachés que les anciens à [leur] indépendance individuelle ; car les Anciens, lorsqu'ils sacrifiaient cette indépendance aux droits politiques, sacrifiaient moins pour obtenir plus ; tandis qu'en faisant le même sacrifice, nous donnerions plus pour obtenir moins. Le but des Anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des Modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances* ». D'où l'intérêt pour les modernes du système

5 *Discours prononcé le 7 septembre 1789 par Sieyès (Emmanuel-Joseph) in Archives parlementaires de 1787 à 1860, tome VIII, Paris, librairie administrative de Paul Dupont, 1875, p. 594-595.*  
6 *On peut lire à ce sujet Hayat (Samuel), 1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation, Seuil, 2014, p. 12.*  
7 *À ce sujet se reporter à la belle étude de Hincker (Louis), Citoyens combattants à Paris (1848-1851), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 350 pages.*



Représentation moderne d'une agora de la Grèce antique.

8 Se reporter à Mouriaux (René) & Narritsens (André) sous la dir., LUCIDES, lexique usuel critique de l'idéologie dominante économique et sociale, Montreuil, IHS CGT, 2012, p. 50-53.

9 Voir profession de foi de la candidature ouvrière d'Émile Aubry, ouvrier typographe, délégué de Rouen aux congrès des travailleurs de Genève, Lausanne et Bruxelles, cité in Boivin (Marcel), Le Mouvement ouvrier dans la région de Rouen, 1851-1870, deux volumes, Presses de l'université de Rouen, 1989, p. 162.

10 Les développements ci-dessous doivent beaucoup à Mouriaux (René), « Repères sur le couple démocratie ouvrière-démocratie syndicale », IHS CGT, Bulletin de liaison, juillet 2012.

représentatif, qui permet la mise à distance du peuple loin des sphères du pouvoir. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été exposée, entre autres, par l'abbé Sieyès, pour lequel la grande majorité des Français n'ont pas « assez d'instruction, ni assez de loisir pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France »<sup>(5)</sup>. Si l'on doit désigner le moment politique où ce basculement s'effectue, il faut alors faire référence à la révolution de 1848. Dans ce court laps de temps qui conduit de février à la sanglante répression de juin se joue, de manière d'abord feutrée et ambiguë puis violente, l'affrontement entre deux projets antagonistes qui, sous le même drapeau républicain, portent deux visions totalement irréconciliables. D'un côté, la République modérée, portée par la bourgeoisie parisienne et le gouvernement provisoire, se résume à l'instauration d'un régime constitutionnel reposant sur le suffrage universel masculin et la délégation de souveraineté. De l'autre côté, la République démocratique et sociale, qui rallie les républicains avancés, les socialistes et la plupart des ouvriers, pour lesquels la République n'a de sens que si elle permet au peuple de participer directement aux affaires publiques, de garder le contrôle sur ses représentants et d'assurer l'émancipation des travailleurs<sup>(6)</sup>. La défaite des ouvriers, en mai-juin 1848, a permis de clore le débat. Le principe du gouvernement représentatif ne sera plus jamais remis sérieusement en cause par les républicains, et la violence insurrectionnelle du « peuple en armes » sort sérieusement délégitimée de ces événements, alors que s'affermissent les institutions sanctionnées par le suffrage « universel »<sup>(7)</sup>.

La politique démocratique s'est trouvée ainsi escamotée au profit d'une forme aristocratique de gouvernement qui subvertit pour son propre compte le vocabulaire emprunté à la démocratie. De fait, en consacrant le principe de la délégation de souveraineté, la Deuxième République met fin aux questionnements que Rousseau ou certains révolutionnaires, après 1789, avaient portés sur les formes et le contenu démocratique des institutions afin que celles-ci puissent rendre effective la souveraineté populaire. En temps normal, les conceptions originelles de la démocratie sont peu audibles, mais elles n'ont jamais entièrement

disparu. L'apparition de nombreuses lexies qui se forment à partir du terme démocratie atteste de la vivacité des aspirations démocratiques. Ainsi, pendant la révolution de 1848, la lexie « démocratie sociale » apparaît pour la première fois. Elle désigne un idéal d'organisation de la société dont les travailleurs formeraient la cheville ouvrière<sup>(8)</sup>. La lexie « démocratie ouvrière » est attestée dès 1869 et figure dans une circulaire électorale concernant le scrutin législatif des 23 et 24 mai, peu de temps après que le Manifeste des soixante (1864) eut promu les « candidatures ouvrières » aux élections législatives<sup>(9)</sup>.

### La démocratie dans le syndicalisme

Quelques années plus tard, dans le contexte de la Commune, la pétroleuse et féministe Léodile Champseix – dite André Léo – emploie en 1871 l'expression « démocratie populaire »<sup>(10)</sup>. Ainsi, s'il est à la rigueur possible de s'entendre, y compris de manière approximative, sur les définitions et les contenus que l'on donne à la démocratie appliquée à la chose publique, qu'advient-il de ces définitions dès lors qu'on les transpose à des organisations volontaires, comme peuvent l'être les organisations syndicales, par exemple ? Il convient maintenant de scruter la relation syndicale aux syndiqués et aux non-syndiqués. En effet, de tout temps, les questions de la démocratie dans le syndicalisme, son articulation à l'action des masses non syndiquées (démocratie ouvrière) ont nourri de nombreuses discussions et expérimentations ; mais nous y reviendrons.

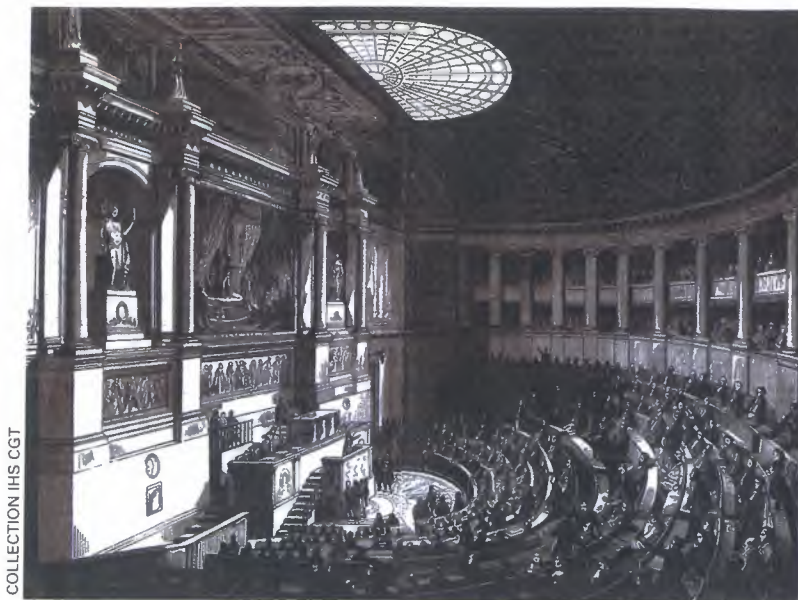
Fait significatif, il apparaît difficile de fournir une datation précise pour la lexie « démocratie syndicale » qui ne semble assurée que lors du congrès de Toulouse qui scelle la réunification de la CGT et de la CGTU en mars 1936. La lexie « démocratie syndicale » est alors présente aussi bien chez les ex-confédérés que chez les ex-unitaires<sup>(11)</sup>. Mais le syndicalisme œuvre aussi à la transformation de la société et, dans certaines conjonctures, engage explicitement « la lutte pour les changements démocratiques de l'économie », pour reprendre le titre d'un document de la CGT adopté par le Bureau confédéral en septembre 1977. Dans cette perspective, l'action syndicale déploie tout une gamme d'étapes ou de solutions.

Nous l'avons vu, en 1848 naît la lexie « démocratie sociale ». Quelques décennies plus tard, en 1897, les trade-unionistes anglais formalisent l'expression « démocratie industrielle »<sup>(12)</sup>, qui connaîtra en France une seconde jeunesse dans les années 1920 avec la revendication du contrôle ouvrier pour la CGT, ou dans les années 1950 avec le mendésisme, en particulier. Cela posé, il faut reconnaître que les relations entre le syndicalisme et la démocratie ne vont pas de soi. Les militants des premières organisations confédérées puisent essentiellement leur inspiration auprès de trois sources. De Pierre-Joseph Proudhon, ils soutiendront le fédéralisme et l'autonomie; d'Auguste Blanqui, ils garderont un penchant pour l'insurrection, et de Karl Marx ils partageront les analyses de l'exploitation capitaliste et son effort pour promouvoir la grève, face à Proudhon notamment<sup>(13)</sup>.

Présent dès la formation du syndicalisme moderne, le séparatisme ouvrier s'exacerbe à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle et renforce le développement d'une culture critique envers la démocratie électorale et bourgeoise. En 1907, Hubert Lagardelle pouvait ainsi écrire: « Il faut que le prolétariat n'emprunte rien à la bourgeoisie, n'imité aucun de ses modes d'existence et tire tout de son propre fonds »<sup>(14)</sup>. Tout autant, le syndicalisme refuse de se mettre à la remorque des leaders socialistes. Les premières étapes de l'institutionnalisation du socialisme annoncées à la toute fin du siècle par le programme de Saint-Mandé (1896) et l'entrée d'Alexandre Millerand au gouvernement en 1899 le confortent dans cette orientation. Émile Pouget brocarde régulièrement, avec son style si savoureux, les « manigances électorales », « la duperie du suffrage universel », la « politicaille », et n'aura jamais de mots assez durs pour évoquer les « foires électorales » et les « fumisteries votardes ». Héritier de la tradition blanquiste, Victor Griffuelhes, en 1907, dans l'avant-propos d'une brochure, va jusqu'à définir le syndicalisme révolutionnaire comme la « réaction des syndicats contre la démocratie »<sup>(15)</sup>.

### Le fédéralisme, principe vital dans l'histoire de la CGT

Lorsqu'elle se constitue en 1895, la CGT n'a guère de pouvoir, et elle doit installer sa propre crédibilité. La diversité des formes syndicales des origines est un obstacle qu'elle va devoir s'attacher à réduire en promouvant de nouvelles cohérences verticales (fédérations d'industries) et horizontales (unions locales de syndicats)<sup>(16)</sup>. Dans l'édifice juridique qui s'élabore pour régir le fonctionnement du syndicalisme confédéré, le syndicat est la base, et c'est à partir de lui que se fondent et s'élaborent les constructions supérieures. Cette situation a pour conséquence l'instauration d'un principe vital dans toute l'histoire de la CGT: le fédéralisme. D'origine proudhonienne, la notion de fédéralisme rejette le principe d'une discipline d'ensemble, et « l'unité procède de l'association partagée d'intérêts et de buts communs ». Mais, dès lors que s'élaborent des ensembles plus vastes, des questions nouvelles émergent quant aux modes de vie internes de la structure. Le fédéralisme en vigueur dicte la règle du vote « unitaire » dans les congrès, chaque organisation adhérente y est représentée et n'a droit qu'à une voix. Ce qui n'est pas sans



COLLECTION IHS CGT

En 1843, le Parlement est élu au suffrage censitaire.

soulever de nombreux débats au sein de la CGT. Mais le nombre est traité avec désinvolture par les fondateurs de la CGT, et le principe de la représentation proportionnelle est repoussé sans appel en 1904<sup>(17)</sup>.

En 1911, le sociologue allemand Roberto Michels publie un ouvrage sur *La Sociologie du parti dans la démocratie moderne* où il développe la thèse de « la loi d'airain de l'oligarchie » qui pointe la tendance de toute organisation à sécréter une élite oligarchique<sup>(18)</sup>. Dérive qui s'impose aussi bien au mouvement socialiste qu'au mouvement syndical révolutionnaire. Hubert Lagardelle, directeur de la revue *Le Mouvement socialiste*, d'inspiration syndicaliste révolutionnaire, salue la richesse documentaire de l'ouvrage et approuve de manière générale les critiques adressées aux formations politiques. Toutefois, pour le versant syndical, il soulève principalement deux objections<sup>(19)</sup>: d'une part, la composition prolétarienne homogène ne donne pas prise aux jeux de pouvoir internes, d'autant que, seules les questions ouvrières étant traitées par le syndicat, les syndiqués ont la capacité de les appréhender; d'autre part, la distance entre syndiqués et dirigeants syndicaux est réduite. Malgré tout, l'œuvre de Michels demeure une incitation à intensifier le combat contre la délégation et la formation de meneurs professionnels.

À la fin des hostilités, Léon Jouhaux procède à une révision des statuts de la CGT qui altère sensiblement le fédéralisme tous azimuts d'avant-guerre. Les fédérations disposent de leur autonomie administrative et conservent au sein de la CGT leur indépendance, mais elles sont moins nombreuses que les UD, ravalées au simple rang de « filiales » de la Confédération, tandis que leurs secrétaires deviennent les « préfets » de la CGT. En outre, la scission de 1921 entre réformistes et révolutionnaires conduit les protagonistes à affiner leurs vues sur les rapports à entretenir avec les syndiqués et avec les masses non organisées. Réunis en congrès à Saint-Étienne en juillet 1922, les unitaires adoptent des statuts qui reprennent le modèle établi par Léon Jouhaux. Mais ils font des ajouts et des correctifs. Une importance plus grande est donnée au congrès, qui doit ratifier systématiquement tous les

11 Voir, par exemple, l'intervention de Sémard (Pierre) in *Compte-rendu sténographié des débats du Congrès confédéral d'unité de Toulouse, 2 au 5 mars 1936*, p. 21.

12 Charles Laboulaye (De la démocratie industrielle, 1848) et Pierre-Joseph Proudhon (Manuel du spéculateur, 1857) sont en fait les véritables inventeurs de la lexie « démocratie industrielle ».

13 Op. cit., Mouriaux, 2012.

14 Lagardelle (Hubert), « Les intellectuels et le socialisme ouvrier », in *Le Mouvement socialiste*, n° 184, mars 1907, p. 224.

15 Griffuelhes (Victor), *L'action syndicaliste*, Marcel Rivière, 1908, p. 6.



CHARLES-FRANCOIS THIBAUT / IHS CGT

Barricades rue Saint-Maur à Paris, 25 juin 1848.

**16** Les développements ci-dessous font de larges emprunts à Narritsens (André), « Réflexions sur le "droit prolétarien" », Montreuil, Les Cahiers de l'IHS CGT, n° 124, décembre 2012, p. 5-11.

**17** Hedde (Joël), Narritsens (André), Structures et Démocratie, Montreuil, IHS CGT, 2006, p. 7 et suiv., article 33 des statuts de 1902.

**18** Michels (Roberto), Sociologie du parti dans la démocratie moderne. Enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes, Gallimard, coll. Folio essais, 2015, 848 pages.

**19** Lagardelle (Hubert), « Revue critique : Zur Soziologie des Parteiwesens in der modernen Demokratie », in Le Mouvement socialiste, juillet-août 1912, p. 136-139.

organismes dirigeants, excepté le CCN. La création d'unions régionales surplombant les UD traduit incontestablement un centralisme plus accentué que chez les confédérés. De son côté, la CGT procède, en 1923, à un toilettage de ses statuts. La représentation unitaire (une voix par syndicat) est supprimée et remplacée par une représentation proportionnée, limitée toutefois par un maximum de douze voix pour les syndicats ayant de forts effectifs. Le congrès de réunification de 1936 ne traite pas seulement du programme et de l'affiliation internationale, mais se penche évidemment sur les statuts. Au nom des unitaires, Pierre Sémard intervient sur la question du fonctionnement interne de la future Confédération réunifiée et plaide pour une centralisation renforcée en citant Fernand Pelloutier : « La classe ouvrière ne cesse de se demander quel est le secret de la force gouvernementale [...]. Mais comment ne voit-elle pas que tout le secret réside dans la centralisation, héritage funeste pour les travailleurs, précieux pour les oisifs de cette Révolution française, si vantée par l'oligarchie qui en a été le produit ? [...] Or, si la centralisation est lionne pour la classe dirigeante, elle ne doit pas l'être moins pour la classe ouvrière. » Et de poser la question : avons-nous le droit, tandis que l'État concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les nôtres ?

La dynamique provoquée par la réunification syndicale, l'entente programmatique du Rassemblement populaire et les succès électoraux des 26 avril et 3 mai 1936 libèrent les ardeurs revendicatives et débouchent sur une grève générale qui s'installe dès la fin du mois de mai. La conduite des luttes repose sur le comité de grève qui organise les activités des « occupants », informe, négocie. Le personnel se réunit parfois en assemblée générale. Parmi les acquis du mouvement social de 1936, figure la généralisation des délégués du personnel qui ne sont rendus obligatoires, en 1936 – et jusqu'en 1938 –, que dans les entreprises soumises à l'application d'une convention collective. En réalité, jusqu'en 1945, les organisations syndicales (CGT et CFTC) sont rétives à la représentation élue du personnel. L'idée dominante est celle du contrôle ouvrier exercé par des représentants syndicaux mandatés

par l'organisation et ne rendant compte qu'à celle-ci<sup>(20)</sup>. Malgré tout, après la Seconde Guerre mondiale, et sans doute en réaction à la nature antidémocratique de Vichy, la CGT et la CFTC acceptent, en 1945, l'idée que les membres des CE soient élus par les salariés. Ainsi s'établit une « démocratie ouvrière » au sein de l'entreprise, une incitation régulière, pour l'organisation syndicale fabricante de listes, à s'adresser à l'ensemble des travailleurs qui, faut-il le rappeler, est, sauf à des périodes exceptionnelles, majoritairement inorganisé.

Benoît Frachon insiste, dès novembre 1946, sur la nécessaire « démocratie syndicale » et, tout au long de son secrétariat, multipliera les mises en garde contre le sectarisme. Alors que se durcit l'opposition entre les communistes et les militants regroupés au sein du courant Force ouvrière, le dirigeant syndicaliste insiste aussi sur la « démocratie ouvrière » et propose, lors du CCN des 12 et 13 novembre 1947, un ordre du jour décidant de la consultation de tous les salariés dans les différentes entreprises sur l'opportunité d'une grève générale pour l'augmentation des salaires. La tendance oligarchique, pour reprendre la terminologie de Roberto Michels, refait inlassablement surface. À la question classique des comportements bureaucratiques qui malmènent la démocratie syndicale et ouvrière s'ajoute celle, plus conjoncturelle, des conséquences produites par les tendances avant-gardistes qui surgissent régulièrement lors de périodes difficiles.

### L'action positive d'un "syndicalisme de masse"

Lors du Comité confédéral national d'octobre 1953, la pratique du lancement d'actions minoritaires est critiquée, notamment à propos d'une longue grève déclenchée à l'usine Michelin de Clermont-Ferrand sans consultation des syndiqués<sup>(21)</sup>. Et, quelques semaines plus tard, lors d'un congrès des cheminots, Frachon appuie particulièrement sur l'action positive d'un « syndicalisme de masse ». Cette inflexion est sans doute à l'origine du tournant que manifestent les modalités d'organisation de la grève générale interprofessionnelle du 28 avril 1954, qui ne rencontre pas, cependant, le succès espéré. Revenant sur les causes de cet échec relatif, le CCN des 17 et 18 juin 1954 pointe manifestement une insuffisance de démocratie et souligne que, « pendant la préparation de la grève, il a fallu mener en certains endroits une véritable lutte pour faire comprendre la nécessité de tenir des assemblées générales de syndiqués [pour] que tous les syndiqués participent à l'élaboration des décisions [et] qu'ils puissent participer dans leur ensemble à leur application ».

Le fonctionnement interne de la CGT est soumis à une critique ininterrompue depuis que les communistes en ont pris la direction. La question de la représentation des tendances ou de courants au sein de la CGT ou de l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques refont surface. En 1957, les propositions de Pierre Le Brun et de Léon Rouzeaud sur la reconnaissance explicite des courants sont discutées et rejetées. En 1958, des militants de la CGT, de la FEN et de FO lancent un manifeste – Pour un mouvement syndical uni et démocratique (Pumsud) – dont le sens du dernier adjectif n'échappe alors à personne. Passé la guerre d'Algérie, les luttes revendicatives reprennent. La

longue grève des mineurs de 1963 constitue le premier échec du général, Mais les impatiences manifestées au départ lors des assemblées générales et les tentations jusqu'au-boutistes face au compromis final témoignent des difficultés inhérentes à la démocratie ouvrière. En mai 1968, le rapport du Comité confédéral du 17 mai apporte une appréciation positive sur la conduite du conflit, et Georges Séguy explique que le mot d'ordre de grève générale n'est pas lancé afin de ne pas contrevenir au développement d'un mouvement parti « d'en bas » et placé sous le contrôle des masses.

Après 1968, l'aspiration à une implication plus ample des salariés dans la vie syndicale se renforce. Jacques Chaban-Delmas se fait l'apôtre de la Nouvelle Société et encourage le lancement des « contrats de progrès » perçus comme le fer de lance d'une tentative d'intégration du personnel et de contournement de la CGT. Mais cette ambition se brise sur l'initiative prise par la Fédération CGT de l'énergie d'organiser une consultation en janvier 1970 de tout le personnel d'EDF-GDF sur le contrat de progrès <sup>(22)</sup>. Revenant sur le succès de l'opération, Georges Séguy parle, dans un article de *L'Humanité* commentant l'événement, « d'exemple de démocratie syndicale et ouvrière ». Lors du 37<sup>e</sup> Congrès de la CGT (16-21 novembre 1969), le dirigeant cégétiste propulse un mot d'ordre qui témoigne d'une ambition nouvelle : « La CGT partout et pour tous. » Mais, quinze mois plus tard, devant les délégués du congrès de la Fédération de la métallurgie, Séguy s'interroge sur les causes empêchant la CGT de réunir plus d'adhérents. L'identification des obstacles rencontrés pour parvenir à ce syndicalisme de masse semble dans un premier temps un préalable. La discussion engagée au CCN de l'île de Ré consacré à la démocratie syndicale et ouvrière témoigne de cet effort,



ALAIN DEUNEJUN / IHS CGT

Vote à main levée, 40<sup>e</sup> Congrès de la CGT, Grenoble, 29 novembre 1978.

mais aussi des limites rencontrées par l'exercice. La question parmi d'autres du renouvellement des équipes dirigeantes dans le respect du pluralisme des opinions est mise sur la table. Quelques mois plus tard, un document adopté par la Commission exécutive du 20 octobre 1971 proclame que « la démocratie ouvrière est l'indispensable prolongement de la démocratie syndicale ». Le 38<sup>e</sup> Congrès, qui se déroule en 1972, se propose, dans une résolution adoptée, de poursuivre « le débat pour l'approfondissement de notre conception d'un syndicalisme démocratique, de masse et de classe » dont le CCN de l'île de Ré constitue une étape importante. Ce ne sera pas le cas, la signature du Programme commun de gouvernement, quelques semaines plus tard, va déplacer pour une longue période de cinq années l'axe de la réflexion et de l'intervention syndicale.

À la fin des années 1970, au 40<sup>e</sup> Congrès, la CGT remet la question de la démocratie et de son fonctionnement interne sur le métier, mais sans aboutir. Il faudra attendre les années 1990 et 2000 pour que les questions de la démocratie soient reformulées, parfois dans des termes nouveaux. En effet, durant les décennies 1970 et 1980, la démocratie (qu'elle soit de nature économique, sociale et/ou politique) formait un horizon d'attente d'émancipation porteur d'une perspective structurante pour l'action syndicale. Avec les mandats successifs de Louis Viannet (1992-1999) et de Bernard Thibault (1999-2013), la CGT se repositionne sensiblement. Elle affiche une distanciation plus forte envers le politique, et l'autonomisation par rapport au PCF est le signe le plus spectaculaire de cette évolution. La conséquence la plus visible de ce nouveau cours est le rétrécissement des ambitions de transformation sociale au profit d'actions plus immédiates comme la promotion de la démocratie sociale, qui se vérifie par exemple avec l'engagement de la CGT pour la réforme des règles de la représentativité syndicale. La démocratie n'est plus un projet émancipateur, mais un existant susceptible d'amélioration.

20 *Le Crom* (Jean-Pierre), *Syndicats & Comités d'entreprise : histoire d'un vieux couple instable*, Marseille, Agone, 2005, p. 53-63.

21 Voir Beauvisage (Jérôme), *Narritsens* (André), « La CGT débat de la démocratie – CCN île de Ré (1971) », Montreuil, Les Cahiers de l'IHS CGT, n° 114, juin 2010, p. 19-21.

22 Lire Duteil (François), « Quelle démocratie syndicale ? La consultation de 1970 à EDF/GDF », Les Cahiers de l'IHS CGT, n° 149, mars 2019, p. 16-18.



DR / IHS CGT

Élections du 29 juin 1982 chez Citroën Levallois.

Jérôme BEAUVISAGE